



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du jeudi 10 mars 2022

Date de la convocation : 4 mars 2022	L'an deux mille vingt-deux, le jeudi dix mars à dix-neuf heures,
Date d'affichage : 4 mars 2022	les membres du Conseil Municipal proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du 15 mars 2020, se sont réunis, en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2122-7 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.
En exercice : 15	Étaient présents :
Présents : 12	Karine KAUFFMANN, Maire
Votants : 15	Cécile BITOUN, Eric CHANTOT, Carla FICUCIELLO, Patrick FOURNIER, Bernard JUERY, Eric LAURENT, Laurence LELARGE, Manuel LEON, Angelina MOYET, Geneviève PINÇON, Apolline SCHRECK, conseillers municipaux.
	Étaient absents excusés :
	Sylvain IGUNA (pouvoir donné à Eric LAURENT) Isabelle LACOMBED (pouvoir donné à Manuel LEON) Philippe MARTINET (pouvoir donné à Karine KAUFFMANN)
	Secrétaire de séance : Eric LAURENT

IV - PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITE 2020 ET DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 DE LA COMMUNAUTE URBAINE GPS&O

Exposé de Mme KAUFFMANN :

Comme le préconise le Code Général des Collectivités Territoriales, le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, au maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal.

Délibération :

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

- PREND ACTE du rapport d'activité 2020 et du compte administratif 2020 de la CU GPS&O.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Rendu exécutoire par :
Dépôt en Sous-Préfecture le 11/03/2022
Et par publication le 11/03/2022

Médan, le 11/03/2022

Le Maire
Karine KAUFFMANN



Accusé de réception en préfecture
078-217803840-20220311-V-10-03-2022-DE
Date de télétransmission : 11/03/2022
Date de réception préfecture : 11/03/2022

Mairie de Médan